

## Voeu du Conseil Municipal en faveur de Mumia ABU JAMAL

**«M. Bruno MEDJALDI :** J'ai un voeu à soumettre à cette assemblée au nom du groupe majoritaire. Je vous le lis :

*«Les élus du Conseil Municipal de Besançon, réunis le 21 février 2002, demandent à la juridiction compétente de l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis à ce que Mumia ABU JAMAL bénéficie d'un procès équitable. En effet, suite aux nombreuses pressions internationales, M. ABU JAMAL est sorti du couloir de la mort en décembre 2001, cette décision prouvant que sa condamnation à mort faisait suite à un procès bâclé, où les droits de la défense n'avaient pas été respectés». Un registre sera ouvert pour que les Bisontins et les Bisontines puissent, par leur signature, apporter leur soutien à cette demande. Je vous remercie.*

**Mme Annie MENETRIER :** A quelques jours de la célébration du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, il nous semblait important de porter cette cause à notre conseil ce soir. Ce dossier est relativement cher à de nombreux Bisontins et Bisontines qui l'ont manifesté depuis 1998 à diverses occasions, notamment pour livrer ce combat contre la peine de mort, il est important de le souligner. Il nous semblait qu'on aurait pu aller un peu plus loin que ce qui a été proposé ce soir et élever Mumia ABU JAMAL au rang de citoyen d'honneur comme d'autres villes l'ont fait. Je crois que c'est une demande, y compris des personnes qui se sont mobilisées. Cela a été fait dans de nombreuses villes en France, en Europe et aux Etats-Unis. C'est une question ; il semble que le rang de citoyen d'honneur n'existe pas à Besançon mais je crois qu'on aurait pu innover aussi de ce point de vue-là. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Je partage l'avis d'Annie et de Bruno mais je crois que ce qui est surtout important, c'est qu'il y ait une mobilisation d'une partie de la population, la plus importante possible si ce n'est de toute la population, pour effectivement venir signer ce voeu. Je pense que c'est quelque chose qui ne devrait pas poser de problème.

Personne ne s'oppose ni ne s'abstient. Il est adopté à l'unanimité. Les services prendront les dispositions pour mettre en place ces registres».

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.*